

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 06008
Numéro SIREN : 316 388 305
Nom ou dénomination : 1979

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 134086

1979

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 100-102 av du Président Kennedy, 75016 PARIS
316 388 305 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2021**

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confirme la nomination de la société FIDUGEST, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire (en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BAUT, démissionnaire), décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2020, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans la mesure Monsieur Jean-François MURCIA, nommé Commissaire aux Comptes Suppléant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2020, n'a pas accepté ses fonctions à titre personnel, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement :

La société BIBAS & MURCIA AUDIT,
société par actions simplifiée de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Paris
dont le siège est 4 rue de Galliera, 75116 Paris
immatriculée sous le numéro 509 168 605 RCS Paris

en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Extrait certifié conforme

Le Président

Gregory DORCEL

